

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 088-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.207

Déposée le: 27.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Wenger (Spiez, PEV) (porte-parole)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Trüssel (Trimstein, pvl)
Bauen (Münsingen, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1016/2017 du 20 septembre 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Plan de financement pour l'organisation des SwissSkills à Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de s'engager pour que les SwissSkills aient régulièrement lieu à Berne ;
2. d'élaborer un plan de financement avec les groupes intéressés ;
3. de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires.

Développement :

Il est réjouissant de voir que les SwissSkills 2018 se tiendront à nouveau à Berne. Pour les PME du canton, la promotion de la formation professionnelle est un point important. Par leur aspect médiatique, les SwissSkills offrent une vitrine indéniable à la grande diversité des métiers.

Il est cependant malheureux de constater que le financement pour l'organisation de l'édition 2018 est mal conçu et que la manifestation sera soutenue par le Fonds de loterie en dépit de son aspect récurrent et contrairement aux dispositions en vigueur.

Il est temps d'élaborer un plan de financement approprié et de mettre à disposition les moyens nécessaires pour organiser cette manifestation tous les quatre ans.

Réponse du Conseil-exécutif

Lors de la session de mars dernier, le Grand Conseil a arrêté à l'unanimité et sans abstention un montant de 1,6 million de francs pour l'organisation des SwissSkills 2018. Contrairement à ce qui est mentionné dans la motion, il s'agit d'une subvention unique et non d'une subvention récurrente, raison pour laquelle cette attribution est en accord avec la législation sur les loteries. Le Conseil-exécutif rejette donc la critique d'une préparation lacunaire.

Depuis la première organisation centralisée des Championnats suisses des métiers en 2014 à Berne, des changements ont été introduits au niveau de l'exécution et de la structure organisationnelle. Suite à l'évaluation des SwissSkills Berne 2014, la fondation SwissSkills, qui est en charge de la coordination des Championnats des métiers, a décidé d'élargir la marque SwissSkills. Elle ne doit plus seulement promouvoir les Championnats des métiers, mais également le succès et l'excellence de la formation professionnelle. Dans ce contexte, la structure organisationnelle pour la réalisation centralisée des Championnats des métiers a été modifiée. Désormais, la fondation sera mandataire et l'association nationale *SwissSkills Marketing & Events* nouvellement créée sera responsable d'organiser des championnats centralisés en collaboration avec des associations locales. Cette structure organisationnelle permet d'assurer des connaissances et des expériences spécifiques et de les rendre exploitables pour des manifestations ultérieures. Cela garantit une constance et une durabilité au niveau de l'organisation, ce qui permet à la manifestation de se tenir à d'autres endroits également. Aucune autre procédure de mise au concours n'est cependant prévue pour l'instant.

Point 1 :

Les Championnats suisses des métiers 2014 ont été organisés pour la première fois de façon centralisée à l'occasion des 10 ans de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP ; RS 412.10) afin notamment de souligner l'importance de la formation professionnelle pour l'économie et la société. Une procédure de mise au concours avait été organisée au préalable, à l'issue de laquelle le canton de Berne avait été mandaté pour l'organisation. Compte tenu du succès rencontré par cette première manifestation et de l'intérêt persistant pour ce domaine, les Championnats des métiers vont de nouveau être organisés de façon centralisée en 2018. A cette occasion, il s'agira de déterminer si une telle manifestation permet de promouvoir sur une plus longue durée la formation professionnelle et si elle est finançable. Aucune procédure de mise au concours n'a été organisée pour l'édition 2018 afin que les connaissances acquises en 2014 puissent servir de façon optimale. Si, après l'édition de 2018, il est décidé d'organiser régulièrement cette manifestation, il est vraiment dans l'intérêt du canton de Berne que les SwissSkills restent à Berne. En tant qu'important prestataire de la formation professionnelle, le canton de Berne peut grandement bénéficier du rayonnement d'une manifestation telle que ces championnats. En l'organisant dans la capitale, cela profite au canton non seulement du point de vue de la politique de formation, mais aussi du point de vue économique. Il est également de notoriété commune que tant les cantons germanophones que les cantons francophones sont intéressés par l'organisation de tels championnats. En tant que ville fédérale située à la frontière linguistique et atteignable facilement depuis toutes les régions du pays, Berne présente des avantages considérables. Une candidature du canton de Berne semble par conséquent très pertinente.

Points 2 et 3 :

Si, suite à l'expérience de 2018, les organes décisionnels choisissent d'organiser régulièrement les SwissSkills avec la nouvelle structure organisationnelle, il ne va pas de soi que l'organisation soit automatiquement attribuée au canton de Berne. Les nouvelles conditions générales permettent la tenue d'une procédure de mise au concours et le canton devra vraisemblablement de nouveau poser sa candidature. En ce qui concerne le financement, les expériences de 2014 ont montré que les organisations du monde du travail (OrTra) investissent des montants s'élevant à plusieurs dizaines de millions de francs dans l'organisation de ces championnats (surface de travail, coûts des compétitions) et que les autres frais pour l'organisation de la manifestation (organisation générale, sécurité, frais d'infrastructure, marketing, etc.) sont si élevés qu'il n'est pas envisageable de se reposer uniquement sur des sponsors privés issus de groupes intéressés et d'entreprises. Ainsi, il est indispensable de pouvoir aussi compter sur l'engagement de la Confédération, du canton et de la Ville de Berne. Si les SwissSkills venaient à être organisés sur une base régulière et que le canton de Berne souhaite continuer à les accueillir, ce dernier devra également s'engager financièrement au moment de la candidature. L'une des pistes de financement serait de recourir au compte de résultat. Néanmoins, selon la législation sur la formation professionnelle, le soutien d'une telle manifestation n'est pas possible. Aucune disposition dans la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11) ne permet au canton d'endosser la majorité des coûts d'une telle manifestation. Une nouvelle base légale serait donc nécessaire pour l'instauration d'un soutien récurrent. Il convient ainsi de prévoir le temps nécessaire pour ce processus législatif.

Si les milieux politiques sont prêts à allouer des moyens ordinaires de l'Etat à hauteur d'environ deux millions de francs pour cette manifestation, le Conseil-exécutif peut examiner la possibilité d'un financement via le compte de résultats. Une longue période s'étend entre la mise au concours, l'attribution et la réalisation de la manifestation. Il serait donc possible d'inclure les moyens financiers dans le processus de planification pour l'année de la réalisation. Compte tenu du programme d'allègement et de l'incertitude quant à l'attribution de la réalisation de la manifestation au canton de Berne, il n'est pas envisageable d'inscrire cette subvention étatique de façon prophylactique dans le plan financier et de développement du canton. Le Conseil-exécutif est également prêt à envisager des options de financement avec d'autres partenaires de la collectivité publique tels que la Confédération et la Ville de Berne, en plus des engagements privés.

Au vu de ces considérations, le Conseil-exécutif propose l'adoption sous forme de postulat.

Destinataire :

- Grand Conseil